

N° cartable

Initiales : _____

Date : _____

ÉCHANTILLONS SANGUINS

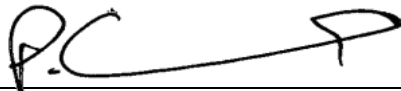
Approuvé par :



Direction médicale – don d'organes

Date : 2022-12-13

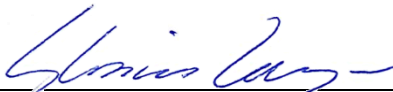
Approuvé par :



Direction médicale – transplantation d'organes

Date : 2022-12-13

Approuvé par :



Direction générale (par intérim)

Date : 2022-12-13

Adopté par le conseil d'administration

Date : 2022-12-13

Table des matières

1	But	3
2	Portée et responsabilité	3
3	Renvoi	3
4	Formulaires / Documents requis	3
5	Matériel requis.....	4
6	Procédé.....	5
7	Références.....	10
8	Liste des modifications	10
9	Rédaction / Révision	13
10	Annexe	14

1 BUT

Décrire les analyses minimales de sérologie, de virologie et d'histocompatibilité à effectuer chez les donneurs potentiels d'organes.

Décrire les règles à suivre concernant le prélèvement, la conservation et le transport des échantillons sanguins requis pour les analyses.

Décrire les exigences reliées aux différentes analyses sanguines pouvant être demandées par un établissement central ou un programme de transplantation.

Décrire les étapes à suivre lors de l'obtention des résultats d'analyses de sérologie, de virologie et d'histocompatibilité.

2 PORTÉE ET RESPONSABILITÉ

Échantillons sanguins prélevés d'un donneur potentiel d'organes

Direction des soins infirmiers et du soutien aux établissements (DSI-SE)

Direction médicale

Service de la conformité et de la qualité

3 RENVOI

COO-PON-004	Suivi post-don
EVA-PON-002	Distribution exceptionnelle
EVA-PON-003	Dilution plasmatique
SOP-PON-001	Prélèvement, emballage, conservation et transport des organes

4 FORMULAIRES / DOCUMENTS REQUIS

ASQ-FOR-002	Rapport d'événement interne
EVA-FOR-005	Analyses sanguines – Donneur d'organes
SOP-FOR-001	Bilan per-opératoire du donneur d'organes
COO-FCT-001	Donneur conjoint – Transplant Québec et Héma-Québec
EVA-FCT-001	Marche à suivre – Test d'acide nucléique (TAN) VIH-VHC-VHB et VNO au laboratoire d'analyses réglementaires d'Héma-Québec
EVA-GUI-004	Indications de distribution exceptionnelle
INF-GUI-001	Guide iTransplant - Dossier donneur et offre

5 MATÉRIEL REQUIS

Système d'information en don d'organes (SIDO)

- Base de données donneurs-receveurs (BDDR)

- Progiciel iTransplant (iTx)

Boîtes isothermiques

Étiquettes autocollantes – numéro d'identification unique du donneur et groupe sanguin (ABO)

Étiquettes client d'Héma-Québec

Glace ou sac thermorégulateur (*ice pack*)

Matière absorbante

Sacs de plastique refermables biorisques

Tubes à échantillons sanguins

6 PROCÉDÉ

6.1 Définitions

- 6.1.1 Test complémentaire : analyse effectuée par le laboratoire de sérologie ou de virologie pour contrôler tout résultat qui n'est pas négatif.
- 6.1.2 Test de confirmation : analyse effectuée par le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) pour confirmer tout résultat qui n'est pas négatif.

6.2 Généralités

- 6.2.1 Afin de connaître les informations de la présente procédure qui doivent être saisies aux champs appropriés du dossier donneur dans iTransplant, se référer au guide INF-GUI-001 *Guide iTransplant - Dossier donneur et offre*.
- 6.2.2 Avant que soient prélevés les échantillons sanguins requis pour les analyses de sérologie et de virologie, se référer à la procédure EVA-PON-003 *Dilution plasmatique*.
- 6.2.3 Advenant la réception d'une information à l'effet qu'il y ait eu la contamination d'un professionnel de la santé, compléter le formulaire ASQ-FOR-002 *Rapport d'événement interne* afin que soit effectué le suivi approprié.
- 6.2.4 Dans le cas où des échantillons sanguins doivent être prélevés chez un donneur potentiel pédiatrique de moins de cinq (5) ans, ceux-ci doivent respecter les critères suivants :
- 6.2.4.1 Si l'enfant est âgé de 28 jours ou moins et rien ne porte à croire qu'il a été exposé à un agent infectieux véhiculé par le sang après sa naissance, seuls les échantillons sanguins chez la mère naturelle sont requis (analyses de substitution).
- 6.2.4.2 Si l'enfant est âgé de moins de 18 mois ou est âgé de plus de 18 mois et a été allaité dans les 12 derniers mois, les échantillons sanguins de l'enfant et de la mère naturelle sont requis.
- 6.2.4.3 Ces mêmes critères sont énumérés au formulaire Questionnaire Médico-Social – Donneur < 11 ans dans iTransplant sous l'onglet « *Tracking* » à la section « *Med Soc List* » à la section « Informations pour le coordonnateur-conseiller clinique (information pour le donneur potentiel < 11 ans) ».
- 6.2.5 Dans le cas où des échantillons sanguins doivent être prélevés chez un donneur potentiel apte à consentir, un délai maximal de sept (7) jours précédant le don doit être respecté.
- 6.2.6 Analyses minimales requises chez tous les donneurs potentiels d'organes et/ou chez la mère naturelle, selon le cas.
- 6.2.6.1 Sérologie, virologie et histocompatibilité :
- Cytomégalovirus (CMV) : anticorps IgG anti-CMV ou anti-CMV [totaux];
 - Virus humain T-lymphotrope de type I et de type II (HTLV-I et HTLV-II) : anticorps anti-HTLV-I et anti-HTLV-II;

- Syphilis : tests sérologiques non tréponémiques ou spécifiques des tréponèmes;
- Toxoplasmose : anticorps contre la toxoplasmose, p. ex. un dosage immunoenzymatique;
- Virus de l'Hépatite B (VHB) : antigènes de surface AgHBs et anticorps contre l'antigène de nucléocapside IgG anti-HBc et IgM anti-HBc;
- Virus de l'Hépatite C (VHC) : anticorps anti-VHC;
- Virus de l'immunodéficience humaine de type 1 et de type 2 (VIH-1 et VIH-2) : anticorps anti-VIH-1 et anti-VIH-2;
- Virus Epstein-Bar (VEB) : soit anticorps anti-VCA IgG et peut-être complété avec anti-VCA IgM ou anticorps IgG anti-EBNA accompagné d'un anti-VCA IgG ou anti-VCA IgM.
- Typage des antigènes des leucocytes humains (HLA) du donneur potentiel;
- Épreuve de compatibilité croisée (donneur potentiel – personnes en attente).

6.2.6.2 Une analyse par TAN pour détecter le virus du Nil occidental (VNO) doit être effectuée lorsque le donneur potentiel provenant du Québec rencontre les critères suivants :

- Du 1^{er} juin au 30 novembre, l'analyse du TAN VNO doit être effectuée chez tous les donneurs potentiels.
- Du 1^{er} décembre au 31 mai, l'analyse du TAN VNO doit être effectuée lorsque l'histoire du donneur potentiel nous fait soupçonner un contact possible avec le virus.

N.B. : Ces critères se retrouvent également au formulaire EVA-FOR-005 *Analyses sanguines – Donneur d'organes*.

6.2.6.2.1 Pour une offre provenant de l'extérieur du Québec, aviser le programme de transplantation lorsqu'une analyse de TAN VNO est effectuée en période épidémiologique, selon l'annexe « Tableau II ».

6.2.6.3 Une analyse par TAN VIH-VHC-VHB doit être effectuée lorsque le donneur présente un risque élevé associé au VIH, VHB ou VHC, selon les facteurs de risque décrits au guide EVA-GUI-004 *Indications de distribution exceptionnelle* ou sur demande médicale des centres de transplantation.

6.2.7 Lorsque des analyses doivent être effectuées au laboratoire d'analyses réglementaires d'Héma-Québec, se référer au document de fonctionnement EVA-FCT-001 *Marche à suivre – Test d'acide nucléique (TAN) VIH-VHC-VHB et VNO au laboratoire d'analyses réglementaires d'Héma-Québec* pour le prélèvement, l'emballage et le transport des échantillons sanguins.

6.3 Prélèvement des échantillons sanguins

6.3.1 S'assurer que soient prélevés chez le donneur potentiel et/ou la mère naturelle les échantillons sanguins requis pour les analyses selon les spécifications inscrites au formulaire EVA-FOR-005 *Analyses sanguines – Donneur d'organes*.

6.3.1.1 Vérifier auprès des laboratoires le nombre de tubes minimal ou le volume de sang requis lorsque la quantité habituellement exigée ne peut être prélevée.

- 6.3.2 Identifier les échantillons sanguins à l'aide du groupe sanguin et du numéro d'identification unique du donneur potentiel.
 - 6.3.2.1 Si les échantillons sont dilués ou s'ils proviennent de la mère naturelle du donneur potentiel, l'information à cet effet doit être ajoutée sur les échantillons sanguins prélevés.
- 6.3.3 Compléter le formulaire EVA-FOR-005 *Analyses sanguines – Donneur d'organes*.
 - 6.3.3.1 Joindre une copie du formulaire complété à chaque colis.

6.4 Laboratoires

- 6.4.1 Pour déterminer les laboratoires auxquels doivent être acheminés les échantillons sanguins, se référer au formulaire EVA-FOR-005 *Analyses sanguines – Donneur d'organes*.
- 6.4.2 Aviser verbalement les laboratoires concernés de l'envoi imminent des échantillons sanguins et demander, si les échantillons sanguins ne sont pas reçus, d'en être avisé.
- 6.4.3 Saisir dans la BDDR les informations manquantes requises à l'onglet « Profil du donneur » et « Laboratoires » afin que les laboratoires d'histocompatibilité puissent associer les données du typage HLA du donneur potentiel et les résultats de compatibilités croisées avec les personnes en attente potentielles.

6.5 Échantillons sanguins requis pour l'analyse de compatibilité croisée par cytométrie en flux

- 6.5.1 Lorsqu'un programme de transplantation demande une analyse de compatibilité croisée par cytométrie en flux, en aviser le laboratoire responsable du typage HLA de la personne en attente.
- 6.5.2 Acheminer des échantillons sanguins du donneur potentiel si requis pour l'analyse.

6.6 Emballage et transport des échantillons sanguins

- 6.6.1 Respecter en tout temps les mesures de précaution universelle concernant les liquides biologiques.
- 6.6.2 Emballer les échantillons sanguins selon les spécifications décrites au formulaire EVA-FOR-005 *Analyses sanguines – Donneur d'organes*.
- 6.6.3 Organiser l'envoi des échantillons sanguins aux laboratoires ciblés et saisir les informations concernant les transports à l'onglet « Tracking » de la section « Transportation » du dossier donneur dans iTransplant selon le guide INF-GUI-001 *Guide iTransplant - Dossier donneur et offre* afin d'assurer la traçabilité des échantillons sanguins envoyés.

6.7 Échantillons sanguins requis pour des demandes spécifiques (programme de transplantation et établissements centraux)

- 6.7.1 Vérifier auprès de la personne concernée la quantité et le type d'échantillons sanguins requis.
- 6.7.2 S'assurer du prélèvement des échantillons sanguins requis.

- 6.7.3 Identifier les échantillons sanguins à l'aide du groupe sanguin et du numéro d'identification unique du donneur potentiel.
- 6.7.4 S'assurer d'inclure, avec l'organe concerné, les échantillons sanguins après les avoir préalablement insérés dans un sac de plastique prévu à cet effet.
 - 6.7.4.1 Si l'équipe du programme de transplantation ayant accepté un ou des organes est sur place, leur remettre les échantillons sanguins directement.
- 6.7.5 Pour les échantillons sanguins requis par Héma-Québec, se référer au document de fonctionnement COO-FCT-001 *Donneur conjoint – Transplant Québec et Héma-Québec*.

6.8 Résultats de sérologie et de virologie

- 6.8.1 Advenant la réception d'un résultat autre que négatif, s'assurer de :
 - 6.8.1.1 Se référer à la procédure EVA-PON-002 *Distribution exceptionnelle*.
 - 6.8.1.2 Obtenir les résultats des tests supplémentaires réalisés par le laboratoire concerné, selon leur algorithme d'analyse.
 - 6.8.1.3 Obtenir une confirmation écrite des résultats.
 - 6.8.1.4 Transmettre les résultats obtenus aux équipes des programmes de transplantation concernées ainsi qu'à tout autre établissement central impliqué.
 - 6.8.1.5 Aviser l'équipe traitante du donneur potentiel lors de la réception d'un résultat positif aux analyses suivantes : Syphilis, Hépatite B, Hépatite C, HTLV-1 et 2, VIH-1 et 2 et VNO.
 - 6.8.1.6 Le service de la conformité et de la qualité s'assure d'obtenir tous les résultats positifs relatifs aux analyses suivantes : Syphilis, Hépatite B, Hépatite C, HTLV-1 et 2, VIH-1 et 2 et VNO.
- 6.8.2 Advenant la réception d'un résultat positif à une maladie à déclaration obligatoire (MADO), les proches seront avisés selon les recommandations de la Santé publique de la façon suivante :
 - 6.8.2.1 Le médecin traitant du donneur potentiel au centre hospitalier est responsable d'informer les proches d'un résultat positif à une maladie à déclaration obligatoire (MADO).
 - 6.8.2.1.1 À défaut de cette démarche par le médecin traitant du donneur potentiel, la direction médicale de Transplant Québec est responsable d'aviser le médecin de famille du donneur potentiel ou des proches des résultats positifs.
 - 6.8.2.1.2 Le médecin de famille ciblé avisera les proches du donneur potentiel du résultat du test de confirmation et de l'enquête épidémiologique à venir.
 - 6.8.2.1.2.1 Si aucun médecin de famille n'a été identifié, la direction médicale de Transplant Québec effectuera le suivi tel que décrit au point 6.8.2.1.2.

6.9 Résultats des analyses sanguines

- 6.9.1 Obtenir une confirmation écrite des résultats des analyses sanguines de sérologie et de virologie dès que disponibles (incluant les résultats des analyses complémentaires et analyses de confirmation), le cas échéant.
 - 6.9.1.1 Saisir les résultats dans iTransplant tel que décrit dans le guide INF-GUI-001 *Guide iTransplant – Dossier donneur et offre*.
 - 6.9.1.2 Lors de la saisie des sérologies, saisir une date et heure différente pour chaque page de résultats dans iTransplant. Une page de résultats devra être à l'heure réelle des prélèvements sanguins et l'autre à l'heure réelle moins une minute.
- 6.9.2 Les résultats de typage HLA du donneur potentiel et les résultats de compatibilité croisée avec les personnes en attente sont transmis directement à la BDDR par les laboratoires d'histocompatibilité.
- 6.9.3 Transmettre aux équipes des programmes de transplantation concernées ainsi qu'à tout autre établissement central impliqué les résultats des analyses sanguines.
- 6.9.4 Téléverser les copies des résultats obtenus dans l'onglet « *Attachments* » du dossier du donneur dans iTransplant.
- 6.9.5 Pour tous les donneurs potentiels pour qui des analyses de sérologie et de virologie ont été effectuées, acheminer les résultats tel que décrit dans la procédure COO-PON-004 *Suivi post-don*.

6.10 Documentation

- 6.10.1 Documenter les résultats de sérologie, de virologie et de typage HLA du donneur potentiel au formulaire SOP-FOR-001 *Bilan per-opératoire du donneur d'organes* aux sections appropriées.
- 6.10.2 Inscrire toutes les informations pertinentes à l'onglet « *Notes* » à la section « *Case Notes* » du dossier du donneur dans iTransplant.
- 6.10.3 Téléverser tous les formulaires utilisés et les résultats obtenus au dossier du donneur dans iTransplant.

7 RÉFÉRENCES

Ligne directrice à l'intention des établissements de cellules, tissus et organes, *Sécurité des cellules, tissus et organes humains destinés à la transplantation*, Mai 2018.

Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z900.1-22 *Cellules, tissus et organes destinés à la transplantation : exigences générales*, Décembre 2022.

Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z900.2.3-22 *Organes pleins destinés à la transplantation*, Décembre 2022.

Règlement sur la sécurité des cellules, tissus et organes humains destinés à la transplantation, DORS/2007-118, Juin 2022.

8 LISTE DES MODIFICATIONS

Date	Révision ou Version	Section	Description du changement Justification	Provenance de l'information
2023-01-17	7	1 (4 ^e paragraphe)	Modifié « résultats d'analyses sérologiques, virologiques » pour « résultats d'analyses de sérologie, de virologie » afin de refléter l'énoncé au point 6.2.6.1	EVA-PON-004, 1 (4 ^e paragraphe)
		2 (responsabilité)	Modifié « Direction des services cliniques et des soins infirmiers » pour « Direction des soins infirmiers et du soutien aux établissements » pour refléter le nouveau titre de la direction	EVA-PON-004, 2 (responsabilité)
		6.2.1	Ajout pour harmoniser avec les autres PON de l'organisation et dicter le fait qu'un guide existe pour connaître les informations qui doivent être saisies	S/O
		6.2.4 à 6.2.4.2	Ajout pour introduire la généralité concernant les échantillons sanguins pour les donneurs pédiatriques présentées en sous-points	Ligne directrice CTO
		6.2.4.3	Modifié « Pour les donneurs pédiatriques, se référer » pour « Ces mêmes critères sont énumérés » afin de rendre fluide la lecture du texte, et ce, considérant l'ajout en 6.2.4 à 6.2.4.2	EVA-PON-004, 6.3.1.3
		6.2.5 et 6.2.6	Reformulé afin que l'énoncé soit plus clair	EVA-PON-004, 6.3.1.2 et 6.2.2
		6.2.6.1	Ajout de « et histocompatibilité » pour expliciter les points traités en puce 9 et 10	EVA-PON-004, 6.2.2.1
		6.2.6.1 (10 ^e puce)	Ajout de « potentiel » pour harmoniser avec les autres PON de l'organisation	EVA-PON-004, 6.2.2.2 (2 ^e puce)
		6.2.6.2 (2 ^e puce)	Modifié « est » pour « du TAN VNO doit être » pour plus de clarté au texte	EVA-PON-004, 6.2.3 (2 ^e puce)
		6.2.6.3	Reformulé afin de référer de façon générale les points du guide de distribution exceptionnelle (EVA-GUI-004) qui demande qu'une analyse TAN VIH-VHC-VHB soit faite d'emblée	EVA-PON-004, 6.2.4 et 6.2.4.3
		6.3.1	Ajout de « et/ou la mère naturelle » pour spécifier le fait qu'il est possible que des échantillons proviennent du donneur et de la mère dans le cas de donneur pédiatrique	EVA-PON-004, 6.3.1
		6.3.1.1	Modifié « du laboratoire » pour « des laboratoires » puisque pour chacun des laboratoires, cette règle s'applique	EVA-PON-004, 6.3.1.1

Date	Révision ou Version	Section	Description du changement Justification	Provenance de l'information
		6.3.2	Ajout de « potentiel » pour harmoniser avec les autres PON de l'organisation	EVA-PON-004, 6.3.2
		6.3.2.1	Modifié « si les échantillons » pour « s'ils » car redondant dans l'énoncé et modifié « aux » pour « sur » car l'indication que l'échantillon provient de la mère doit être inscrit sur l'échantillon	EVA-PON-004, 6.3.2.1
		6.3.3.1	Ajout de « du formulaire complété » pour refléter le fait que chaque colis doit contenir un formulaire complété	EVA-PON-004, 6.3.3.1
		6.4.2	Reformulé pour un meilleur français et refléter nos attentes envers les laboratoires plus clairement	EVA-PON-004, 6.4.2
		6.4.3	Ajout de « manquantes » pour plus de clarté à l'énoncé et modifié « receveurs » pour « personnes en attente » puisque à cette partie de la PON, la personne n'est pas encore un receveur	EVA-PON-004, 6.4.3
		6.5.1	Ajout de « de compatibilité croisée » pour spécifier de quel type d'analyse traite l'énoncé	EVA-PON-004, 6.5.1
		6.5.2	Modifié « les » pour des » et ajout de « du donneur potentiel si » pour plus de précision	EVA-PON-004, 6.5.2
		6.6.3	Intégration de la directive	EVA-PON-004, 6.6.3 DIR-EVA-034
		6.7	Modifié « autres » pour « (programme de transplantation et établissements centraux) » pour spécifier de quelles sources peuvent provenir les demandes autres	EVA-PON-004, 6.7
		6.7.3	Ajout de « potentiel » pour harmoniser avec les autres PON de l'organisation	EVA-PON-004, 6.7.3
		6.7.4	Ajout de « avec l' » et « concerné » pour refléter l'exactitude du fonctionnement	EVA-PON-004, 6.7.4
		6.7.4.1	Ajout de « de transplantation » pour harmoniser le texte de la procédure	
		6.8.1.4	Reformulé pour refléter la pratique depuis l'utilisation du dossier informatisé du donneur potentiel, les résultats sont transmis	EVA-PON-004, 6.8.1.4
		6.8.1.5	Ajout de « du donneur potentiel » pour plus de clarté au texte et ajout de « 1 et 2 » pour refléter le type d'analyse réalisé pour le VIH	EVA-PON-004, 6.8.1.5
		6.8.1.6	Ajout de « 1 et 2 » pour refléter le type d'analyse réalisé pour le VIH	EVA-PON-004, 6.8.1.6
		6.8.2	Modifié « d'une » pour « à une » pour un meilleur français	EVA-PON-004, 6.8.2
		6.8.2.1	Modifié « de résultats positif de maladies » pour « d'un résultat positif à une maladie » pour plus de clarté au texte	EVA-PON-004, 6.8.2.1
		6.8.2.1.1	Ajout de « du donneur potentiel ou des proches » pour plus de précision	EVA-PON-004, 6.8.2.1.1
		6.8.2.1.2	Ajout de « du test » pour plus de clarté	EVA-PON-004, 6.8.2.1.2
		6.9.2	Ajout de « par les laboratoires d'histocompatibilité » afin de spécifier le fait que ce sont les laboratoires qui transmettent directement les résultats	EVA-PON-004, 6.9.2
		6.9.3	Reformulé pour refléter la pratique depuis l'utilisation du dossier informatisé du donneur potentiel	EVA-PON-004, 6.9.3

Date	Révision ou Version	Section	Description du changement Justification	Provenance de l'information
		6.10.1	Ajout de « potentiel » pour harmoniser avec les autres PON de l'organisation	EVA-PON-004, 6.10.1
		6.10.3	Ajout pour refléter la pratique	S/O
			Retrait de « Service de l'enseignement et du développement hospitalier » car le service est maintenant sous la Direction des soins infirmiers et du soutien aux établissements (DSI-SE)	EVA-PON-004, 2 (responsabilité)
			Retrait du formulaire TRA-FOR-002 car désuet puisque les informations étant saisies directement dans iTransplant	EVA-PON-004, 4
			Retrait de « En tout temps » car non nécessaire puisque le point est une généralité	EVA-PON-004, 6.2.1
			Retrait car maintenant inclus au nouveau point 6.2.6.1	EVA-PON-004, 6.2.2.2
			Retrait car obsolète puisque tous les donneurs avec facteurs de risque ou comportements à risque élevé associés au VIH, VHB et VHC sont considérés pour les tests à effectuer	EVA-PON-004, 6.2.4.1 à 6.2.4.2
			Retrait car désuet	EVA-PON-004, 6.3.1.1
			Retrait de « Conserver le formulaire au dossier du donneur dans iTransplant et » car le guide de iTransplant dicte en 6.10.3 ce qui doit être fait avec les documents dans iTransplant	EVA-PON-004, 6.3.3.1
			Retrait de « qu'une analyse est demandée par le programme de transplantation » car l'ajout du point 6.10.3 dicte de téléverser les documents nécessaires	EVA-PON-004, 6.5.1
			Retrait de « au besoin » car déjà « si requis » dans l'énoncé	EVA-PON-004, 6.5.2
			Retrait car déjà au point 6.4.2	EVA-PON-004, 6.5.3
			Retrait de « dans chacune des boîtes isothermiques contenant un » car ce n'est plus nécessaires avec l'ajout de « avec » dans l'énoncé	EVA-PON-004, 6.7.4
			Retrait de « ou douteux » le médecin fera les suivis requis si réellement positif	EVA-PON-004, 6.8.2.1.1
			Retrait de « vous devez » car non nécessaire pour spécifier que l'énoncé dicte une action	EVA-PON-004, 6.9.1.2
			Retrait car non nécessaire puisque c'est du fonctionnement	EVA-PON-004, 6.9.2.1
			Retrait de « et » car règle linguistique, remplacé par une virgule	EVA-PON-004, 6.10.1

9 RÉDACTION / RÉVISION

Révision par :

Dr Prosanto Chaudhury

Directeur médical – transplantation d'organes de Transplant Québec

Dr Matthew Weiss

Directeur médical – don d'organes de Transplant Québec

Sylvain Lavigne

Directeur des soins infirmiers et du soutien aux établissements

Mariane Larivière

Cheffe du service de la conformité et de la qualité

Évelyne Dufresne

Cheffe des services cliniques

Marie-Josée Lavigne

Cheffe du service de l'enseignement et du développement hospitalier

Caroline Bédard

Consultante à la Direction des soins infirmiers et du soutien aux établissements

Marie-Ève Lalonde

Conseillère cadre à la qualité et au soutien à l'agrément

Marilyn Leduc

Conseillère cadre aux soins infirmiers et au développement hospitalier

Maxime Boucher

Conseiller aux activités cliniques et à la formation

10 ANNEXE

Tableau I

Test standard	si résultats des tests standards positifs		Test de confirmation par le LSPQ
	Test complémentaire		
CHUM et CHU de Québec	CHUM	CHU de Québec	
Anti-VIH 1-2 Combo Ag p24	—	—	Oui
Anti-HTLV 1-2	—	—	Oui
RPR-syphilis	Syphilis EIA	Syphilis EIA	Oui
TAN-VNO	—	—	Oui
Anti-VHC*	—	—	Oui
AgHBs**	—	AgHBs EIA	Non
Anti-HBc (totaux)***	Anti-HBc IgM Anti-HBs	Anti-HBc IgM	Non

* Ce test de confirmation sera envoyé au LSPQ seulement si le seuil du résultat le requière.

** Pour le CHUM, si l'AgHBs est positif, un microbiologiste est consulté et c'est ce dernier qui décide des analyses à ajouter et l'échantillon est acheminé au LSPQ pour confirmation.

*** Le résultat de l'Anti-HBc est un résultat qui inclut l'IgG et l'IgM même si le résultat obtenu du laboratoire ne le précise pas dans son libellé.

Tableau II

Provinces	Période épidémiologique déterminée	Actions en période épidémiologique	Actions hors période épidémiologique ou lors d'une indication
<ul style="list-style-type: none"> • Alberta • Colombie-Britannique • Manitoba • Ontario 	VNO effectué selon la période épidémiologique déterminée par la province	Obtenir le résultat du VNO auprès de l'ODO	En tout temps, une analyse de TAN VNO doit être effectuée lorsque l'histoire du donneur nous fait soupçonner un contact possible avec le virus (obtenir le résultat de l'ODO si disponible ou faire venir des tubes)
<ul style="list-style-type: none"> • Saskatchewan 	VNO non effectué même si une période épidémiologique est déterminée par la province	Du 1 ^{er} juin au 31 octobre* demander à l'ODO d'acheminer des tubes pour effectuer l'analyse VNO au Québec	
<ul style="list-style-type: none"> • Terre-Neuve-et-Labrador • Nouvelle Écosse • Nouveau-Brunswick 	VNO non effectué et/ou aucune période épidémiologique déterminée par la province	Pas de VNO nécessaire	

* Période d'épidémiologique selon Agence de la santé publique du Canada.